



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

COMMUNE DE BORGGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un
et le vingt et un septembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, José OLIVA, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

POUVOIRS : 6

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, AMBROSI Chantale Jeanne a donné pouvoir à MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SANTINI Gilda a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, CHOIX Sabine a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,

ABSENTS : 3

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, MATTEI Thomas, RUTALI Marie Rose,

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

14 septembre 2021

Objet de la délibération :

CREATION D'UN EMPLOI
PERMANENT D'ADJOINT
TERRITORIAL
D'ANIMATION PRINCIPAL
DE 1^{ER} CLASSE A TEMPS
COMPLET

Le Maire





CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ER} CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial principal de 1^{er} classe d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} Classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

-VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des

Départements et des Régions, - VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et

obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

- VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet (*le cas échéant si création d'un emploi à temps non complet*),

- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

- VU le décret n° 2016-596 du 12/05/16 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame le Maire

- de créer, un emploi permanent d'adjoint territorial principal de 1^{er} classe relevant du grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} Classe, échelle C3 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,

- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés